

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°24-35

Séance du 31 Mai 2024

Date de convocation : 27/05/2024 L'an 2024, le 31 Mai à 9h30, le Conseil
Administrateurs en exercice : 17 d'Administration du CCAS de la ville de Tours,
Administrateurs présents : 09/17 dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni
Administrateurs votants : 12/17 dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Présents : 09/17

Pouvoirs : 3/17

Excusés : 5/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI ; Mme QUINTON ; Mme DARIES ; M. BRUN ;
Mme CABANNE ; M. GARNAUD ; M. FLEISCH ; Mme
LEVASSEUR ; MME SERRA.

Avaient donné pouvoir : M. DENIS à Mme MOUSSOUNI ; M. OREAL à M. GARNAUD et
Mme MAUDUIT à Mme SERRA.

Étaient absents excusés : Mme WANNERROY ; Mme BLET ; M. PIERRE ; M. MUSSARD et
Mme BECARD.

Tome 1 - N°24-35 - OBJET : Adhésion à l'offre référencée 2023-R082 « Équipement d'infrastructure informatique » passée par le Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH).

Le datacentre du CCAS de la ville de Tours a été installé en 2012 et n'a pas fait depuis l'objet de modernisation, ce qui pose plusieurs problèmes :

- Le matériel est vieillissant, donc plus exposé aux dysfonctionnements et aux pannes.
- L'infrastructure n'est plus dimensionnée pour les besoins actuels du CCAS, ce qui limite le nombre de progiciels utilisables et leur paramétrage (CPU, RAM...) et donc leur garantie de fonctionnement.
- En terme de cybersécurité, la vétusté de l'infrastructure et des logiciels implique une plus grande exposition aux risques (failles, piratages...).

Il est donc proposé le remplacement des serveurs constituant le cœur du datacentre du CCAS :

- Plateforme de virtualisation,
- Licences des systèmes d'exploitation et du serveur de messagerie,
- Sauvegardes locale et distante sur un autre site du CCAS,
- Onduleurs dimensionnés pour la nouvelle infrastructure,
- Migration des progiciels des serveurs existants vers la nouvelle infrastructure.

Le RESAH propose ce type de prestation sous la référence 2023-R082. Dans ce cadre, une négociation avec le titulaire du marché RESAH a été engagée. Cette proposition ayant été validée sur les plans technique et financier, il est donc proposé d'adhérer à l'offre afin de permettre la mise en œuvre du projet de modernisation du datacentre.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration approuvent l'adhésion à l'offre référencée 2023-R082 « Équipement d'infrastructure informatique » telle que présentée ci-dessus, et autorisent Madame la Vice-Présidente à signer la Convention de Service d'Achat Centralisé ainsi que tout document relatif à la mise en place de cette prestation. Les membres présents signent la délibération.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Pour le Maire, Président du CCAS
Et par Délégation



La Vice-Présidente,

Rachel MOUSSOUNI